

## **ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT RESAH**

Madame Christelle DENEUVILLE, expose au Conseil que :

Le « Réseau des acheteurs hospitaliers » (GIP RESAH) est un groupement d'intérêt public (GIP) dont l'objectif est d'appuyer la mutualisation et la professionnalisation des achats du secteur de la santé, public et privé non lucratif.

Créé en 2007 pour appuyer la mutualisation des achats hospitaliers pour la région Ile-de France, le RESAH a ouvert, à la demande de la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS), l'accès à ses marchés au territoire national en 2016.

Il est ainsi devenu l'un des opérateurs majeurs du secteur. Il collabore avec plus de 1 000 établissements et collectivités intervenants dans le secteur sanitaire, médico-social et social, publics et privés non lucratifs en France et plus de 1 000 fournisseurs. A ce titre, les communes et leur CCAS peuvent adhérer au GIP RESAH.

Le RESAH a constitué une centrale d'achat au sens des articles L.2113-2 du Code de la Commande Publique, qui a pour mission de passer des marchés, de conclure des accords-cadres de travaux, fournitures ou services.

A ce titre, l'acheteur qui recourt à la centrale d'achat pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures ou de services est considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence au sens du code de la commande publique.

Le GIP RESAH dispose d'une offre de services en matière de systèmes d'information et de télécommunications particulièrement compétitive, ce qui motive cette adhésion. Néanmoins, la collectivité pourra recourir à cette centrale d'achat pour l'ensemble du catalogue que la centrale d'achat propose.

L'adhésion au GIP RESAH fait l'objet d'une cotisation annuelle de 300 euros net de taxes pour 2025. De même, la souscription de certains marchés ou accords-cadres fera l'objet de conventions spécifiques prévoyant la participation financière de l'adhérent. Toutefois, les économies d'échelle réalisées couvrent largement les coûts d'adhésion.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à la centrale d'achat RESAH moyennant une cotisation annuelle, de 300 euros pour 2025.

La commission municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Conseil Municipal convoqué le : 17 Juin 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

**SEANCE DU 23 JUIN 2025 - 18h00**

Président : Monsieur Bertrand RINGOT

Maire

Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE

Conseillère Municipale

**Etaient présents :**

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET jusqu'à 20h35, Adjoints au Maire.

Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Valérie GENEVET, Madame Emmanuelle PERY, Madame Lise BLANCKAERT à partir de 19h, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Julien GERAERT, Conseillers Municipaux.

**Absents Excusés :**

Madame Laurie VERSTRAET à partir de 20h35, Adjointe au Maire, donne pouvoir à Monsieur MERLEN à partir de 20h35,

Monsieur Raoul DEFruit, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Madame DEVOS, Monsieur Julien VEYER, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Madame DENEUVILLE, Monsieur Michel CANOEN, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur WADOUX, Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame KERCKHOF-LEFRANC jusqu'à 19h,

Madame Annabelle SALA, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame GENEVET, Monsieur Cédric LIAGRE, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur BOONEFAES, Monsieur Modou FALL, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Madame BEAUSSART, Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur GERAERT,

Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale, Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale, Monsieur Didier LIARD, Conseiller Municipal.

**Démissionnaires :**

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHÉ, Conseiller Municipal, Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal, Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

Le Conseil Municipal,

- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve cette proposition ;
- Autorise le Maire ou l'Elu (e) Délégué(e) à signer le bulletin d'adhésion ainsi que toute pièce utile à l'exécution des présentes ;
- Les dépenses seront imputées à l'article **6281** du budget ;
- **ADOPE A L'UNANIMITE.**

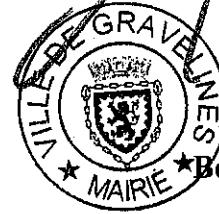
**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES LE 23 JUIN 2025**

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

La Secrétaire de Séance,

*Deneuil*  
Christelle DENEUVILLE

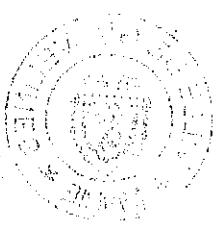
Le MAIRE,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le **25 JUIN 2025**

Mis en ligne sur le site de la Ville le **25 JUIN 2025**



EXCELSIOR LIBRARY  
LIBRARY OF THE STATE OF NEW YORK